

ADMINISTRATEURS

J. DREVETON
P. GERMAIN
O. GERMAIN

MANDATAIRES

JC. GERMAIN
L. PACIELLO
S. DUPLEX
N. SEGUIN
G. ARBONA
S. RIEU
JD. DREVETON
L. LAUGIER
C. MORETTI
T. PANYANOUVONG

ASSOCIATION DIOCESAINE D'AVIGNON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes - CRCC de Montpellier - Nîmes

S.A. au capital de 250 000 euros - RCS Avignon 70 B 9 - Siret 702 620 097 00023 - APE 6920Z - TVA : FR 57 702 620 097

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

ASSOCIATION DIOCESAINE D'AVIGNON

31 RUE PAUL MANIVET
84000 AVIGNON

Aux adhérents,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DIOCESAINE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant les caractéristiques suivantes :

- *Excédent*.....436 564 €
- *Total de bilan*..... 24 250 185 €
- *Total produits d'exploitation* 7 127 594 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association DIOCESAINE à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

✓ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

✓ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Première application du règlement ANC 2022-06 » des faits marquants de l'exercice de l'annexe des comptes annuels.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Avignon, le 15 juin 2026

S.A. J. CAUSSE & ASSOCIÉS

Sylvain RIEU

Commissaire aux Comptes Associé

Signé par Sylvain Rieu

Le 15 juin 2026



doc_9n8
tx_M3qor5OLo1oP

Annexés au présent rapport :
Comptes annuels de l'exercice.

SR

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	54 778	49 807	4 972	6 713	1 741	25.94
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	1 305 796	92 154	1 213 642	1 228 835	15 192	1.24
	Constructions	30 463 034	17 689 959	12 773 075	13 331 209	558 135	4.19
	Installations techniques, matériel et outillage	2 242 624	1 308 384	934 240	906 290	27 950	3.08
	En cours, avances et acomptes	251 776		251 776	235 985	15 791	6.69
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés	17 637		17 637	405 637	388 000	95.65
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)						
	Participations	40 000		40 000	40 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	49 125		49 125	51 147	2 022	3.95
	Autres immobilisations financières						
	Total II	34 424 770	19 140 303	15 284 467	16 205 816	921 349	5.69
	Stocks et en cours	13 519		13 519	9 348	4 171	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	220		220	49 225	49 005	99.55
	Créances reçues par legs ou donations	508 726		508 726	192 209	316 517	164.67
	Autres créances	245 849		245 849	180 596	65 254	36.13
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	117 044		117 044	126 772	9 728	7.67
	Valeurs mobilières de placement	3 542 844	15 292	3 527 552	3 008 829	518 723	17.24
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	4 552 808		4 552 808	4 179 503	373 305	8.93
	Total III	8 981 010	15 292	8 965 718	7 746 481	1 219 237	15.74
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	43 405 780	19 155 595	24 250 185	23 952 297	297 887	1.24

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an165 630

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires	156 230	239 143	82 914	34.67		
	Fonds propres complémentaires	19 016 339	19 016 339				
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau						
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		436 564	82 914	519 478	626.53		
Situation nette (sous total)		19 609 133	19 172 568	436 564	2.28		
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	172 811	142 516	30 296	21.26		
	Provisions réglementées						
	Total I	19 781 944	19 315 084	466 860	2.42		
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	688 601	713 818	25 217	3.53		
	Fonds dédiés						
Total III		688 601	713 818	25 217	3.53		
PROVISIONS	Provisions pour risques	108 405	128 821	20 415	15.85		
	Provisions pour charges						
Total IV		108 405	128 821	20 415	15.85		
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 866 618	2 068 420	201 803	9.76		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	12 630	8 745	3 885	44.43		
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	129 681	122 334	7 346	6.01		
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	231 211	255 998	24 787	9.68		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 424 299	1 327 197	97 101	7.32		
	Produits constatés d'avance	6 796	11 879	5 084	42.80		
Total V		3 671 234	3 794 574	123 340	3.25		
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		24 250 185	23 952 297	297 887	1.24		
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 934 593	1 722 207				
(2) Dont emprunts participatifs		15 059	14 581				

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		60		40	20	50.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens		32 554		13 239	19 315	145.90
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		1 059 575		933 485	126 090	13.51
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		8 224		5 290	2 934	55.46
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public		967 939		612 754	355 185	57.97
Dons manuels		2 667 265		2 693 182	25 916	0.96
Mécénats		1 988		4 159	2 171	52.19
Legs, donations et assurances-vie		576 803		552 129	24 675	4.47
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		24 786		266 298	241 512	90.69
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		699 964			699 964	
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		1 088 435		1 091 179	2 743	0.25
Total I		7 127 594		6 171 753	955 840	15.49
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises		15 393		9 932	5 461	54.99
Variation de stock		4 171		4 681	8 852	189.10
Autres achats et charges externes		2 856 247		2 632 575	223 672	8.50
Aides financières		36 630		51 838	15 208	29.34
Impôts, taxes et versements assimilés		215 085		236 800	21 714	9.17
Salaires et traitements		1 418 120		1 462 106	43 986	3.01
Cotisations sociales		583 832		668 858	85 027	12.71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		1 082 184		1 074 686	7 497	0.70
Dotations aux provisions		4 370		1 886	2 485	131.77
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		492 275			492 275	
Reports en fonds dédiés						
Autres charges		9 247		7 482	1 765	23.59
Total II		6 709 211		6 150 843	558 368	9.08
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		418 383		20 910	397 473	NS

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

2 591

4 642

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation		15 000			15 000	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		60 323	21 278		39 045	183.50
Autres intérêts et produits assimilés		22 622	12 587		10 035	79.72
Reprises sur dépréciations et provisions		1 277	8 578		7 301	85.11
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		33 868	32 105		1 763	5.49
Total III		133 090	74 548		58 542	78.53
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		28 842	35 588		6 746	18.96
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		21 529	7 129		14 400	201.99
Total IV		50 371	42 717		7 654	17.92
2. Résultat financier (III-IV)		82 720	31 831		50 888	159.87
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		501 102	52 741		448 361	850.12
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		2 591	267 122		264 531	99.03
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		1 745	338 535		336 790	99.48
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		846	71 413		72 259	101.18
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		65 384	64 242		1 142	1.78
Total des produits (I+III+V)		7 263 275	6 513 424		749 851	11.51
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		6 826 711	6 596 337		230 374	3.49
5. EXCEDENT OU DEFICIT		436 564	82 914		519 478	626.53

Annexe**Désignation : ASSOCIATION DIOCESAINE D'AVIGNON – comptes consolidés****Exercice clos le 31/12/2025**

Nom de l'entreprise	ASSOCIATION DIOCESAINE D'AVIGNON
Activité exercée	EXERCICE DU CULTE CATHOLIQUE ROMAIN
Adresse	31, rue Paul Manivet – 84000 AVIGNON

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

1	Règles et méthodes comptables
2	Autres éléments significatifs
3	Notes sur le bilan actif
4	Notes sur le bilan passif
5	Notes sur le compte de résultat
6	Autres informations
7	Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	24 250 185 euros	Résultat:	Bénéfice : 436 564 euros
---	-------------------------	------------------	---------------------------------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11 juin 2026 par le président de l'association.

L'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de Monseigneur l'Archevêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

L'Association se propose en particulier les objets suivants :

- L'acquisition ou la location d'édifices qu'elle jugera opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique dans le diocèse ; mais aussi pour le logement de Monseigneur l'Archevêque, des bureaux de l'archevêché, des curés et vicaires ainsi que des prêtres âgés ou infirmes.
- Pourvoir au traitement d'activité et de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salariés employés de l'Eglise.

1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

C'est le règlement comptable ANC n° 2018-06 qui a été utilisé pour l'élaboration des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Annexe

Désignation : ASSOCIATION DIOCESAINE D'AVIGNON – comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2025

Faits marquants de l'exercice

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassement des comptes courants d'associés :

Les comptes courants d'associés sont désormais classés parmi les autres dettes, et non plus dans les emprunts et dettes financières diverses.

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Annexe

Désignation : ASSOCIATION DIOCESAINE D'AVIGNON – comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2025

2 Autres éléments significatifs

L'ordonnance du 28 juillet 2005, applicable à partir des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2006, a imposé aux associations percevant plus de 153 000 euros de dons du public de nommer un commissaire aux comptes. Celui-ci doit établir un rapport général sur les documents financiers soit actif et passif du bilan et compte de résultat de l'Association à la suite de ses investigations et de ses diligences.

En conséquence, depuis l'exercice 2006, nous établissons un bilan consolidé de l'ensemble des entités de l'Association Diocésaine.

Le périmètre se compose ainsi :

- l'Association diocésaine d'Avignon
- les 71 paroisses comprises dans le diocèse d'Avignon
- les 33 services

1) Comptes 754310 et 754320 « legs ou donations » :

Le montant des legs réalisés durant l'exercice s'est élevé à une somme globale de 551 586 euros.

Cette somme comprend les legs suivants :

- Legs Bernadette Duranton de Magny : 97 663 euros,
- Legs Pierre Tressol : 162 360 euros,
- Legs Anne-Marie Olivier-Martinero : 85 163 euros
- Legs Fernande Nury : 67 637 euros,
- Legs Emilienne Plancade : 19 536 euros,
- Legs André Cheysson : 15 283 euros,
- Legs Claude Fouquet : 52 705 euros,
- Legs Jacqueline Gely : 3 297 euros,
- Legs Jeanne Tardy : 27 989 euros,
- Legs donateurs divers : 19 953 euros.

Produits	Montants
Montants perçus au titre d'assurances-vie	102 993
Montants de la rubrique de produits « legs ou donations définis à l'article 213-9 »	448 593
Prix de vente de biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation de fonds reportés liés aux legs ou donations	25 217
Total produits	576 803

3) Provision pour départ à la retraite :

L'engagement de départ à la retraite dont bénéficient les salariés de l'Association diocésaine a été évalué à 24 001 euros au 31 décembre 2025. Cette somme a fait l'objet d'une provision pour charge dans sa globalité.

4) Produits et charges financiers

La vente des titres boursiers cédés au cours de l'exercice 2025 a entraîné le résultat financier suivant :

- Produit de cession de VMP : 33 868 euros,
- Charges sur cession de VMP : 21 529 euros

Soit un gain financier de 12 339 euros.

En contrepartie, le cours des titres au 31 décembre 2025 a entraîné une reprise sur provision pour dépréciation pour un montant de 1 277 euros sur les placements financiers.

Annexe

Désignation : ASSOCIATION DIOCESAINE D'AVIGNON – comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2025

5) Denier de l'Eglise

Une légère augmentation des dons est constatée par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 1,20 %.

6) Engagement de l'Association Diocésaine d'Avignon envers la retraite des prêtres

Pour mémoire, le nombre de prêtres relevant actuellement de cette mesure s'élève à une grosse vingtaine de personnes.

Afin de permettre aux prêtres retraités et retirés d'un ministère, c'est-à-dire 75 ans, l'Association Diocésaine s'engage à prendre en charge un complément de rémunération.

Le montant annuel versé par le Diocèse s'élève à :

- 12 prêtres bénéficient de la retraite CAVIMAC. Ils ont le statut de retraité retiré. Ils résident à leur domicile ou sont hébergés dans un établissement non habilité à recevoir l'aide sociale. La charge totale de l'Association Diocésaine à ce titre est de 15 488 euros pour l'année 2025.

Ce complément de rémunération est versé jusqu'au décès du prêtre.

L'engagement de l'Association diocésaine se décompose ainsi :

- prêtres retraités bénéficiant de l'aide sociale : 0 euros
- prêtres retraités : 228 024 euros
- prêtres en activité : 409 852 euros

soit un total global de 637 876 euros.

Ce calcul a été effectué sur la base de mortalité de l'INED concernant les hommes célibataires de 2005.

7) Valorisation des contributions en nature

Les dons en marchandises sont comptabilisés dans le compte 754200 pour un montant de 1 988 euros.

Les dons pour abandon de frais de déplacement des bénévoles sont comptabilisés dans le compte 754120 pour un montant de 16 832 euros.

Le bénévolat est à la base du système catholique. Nous avons pris le parti de ne pas inscrire au bilan la valorisation des contributions en nature du bénévolat.

Nous pouvons tout de même faire une estimation des bénévoles de la partie économique au sein des paroisses. En effet, en se basant sur les recommandations établies, chaque comptabilité paroissiale doit avoir deux compteurs de quêtes, un comptable et un économiste paroissial. Leur travail est estimé à 1 heure par semaine avant de faire une moyenne entre les petites et les grosses paroisses.

Il y a 71 comptabilités de paroisse dans le diocèse. La valorisation sera faite au taux horaire du SMIC 2025 soit 11€88 de l'heure. A ces 11.88 € de l'heure s'ajoute 30% de charges patronales donc 15.44 € de l'heure charges patronales comprises.

Le calcul est le suivant : 71 x 4 personnes x 1.5 heure x 52 semaines x 15€44 = 342 027 euros.

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable
Frais de recherche	Non applicable
Fonds commercial	Non applicable

Annexe**Désignation : ASSOCIATION DIOCESAINE D'AVIGNON – comptes consolidés****Exercice clos le 31/12/2025**

Informations sur les actifs inaliénables			
Nature de l'actif	Date d'inscription de l'actif	Durée d'inaliénabilité	Valeur nette de l'immobilisation
Maison 15 rue Lamartine (AVIGNON)	12/01/1999	sans durée	13 635.35
Villa Louissette 5 rue de la gare (BEDARRIDES)	08/04/1992	sans durée	15 755.09
Le Patronage chemin des rougettes (CADENET)	25/07/1996	sans durée	38 303.86
Presbytère 19 Place de la liberté (MORIERES LES AVIGNON)	18/04/2018	sans durée	300 065.07
Chapelle St Hilaire (BEAUMES DE VENISE)	16/04/2013	sans durée	1.00
Terrains de la Visitation (SORGUES)	12/05/2017	30 ans	462 680.00

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	62 372	2 400	9 994	54 778
Immobilisations corporelles	34 313 073	883 780	915 986	34 280 867
Immobilisations financières	91 147	38 460	40 482	89 125
Total	34 466 592	924 640	966 462	34 424 770
Amortissements & provisions				-
Immobilisations incorporelles	55 659	4 142	9 994	49 807
Immobilisations corporelles	18 205 117	1 078 043	192 664	19 090 496
Immobilisations financières	-			-
Total	18 260 776	1 082 185	202 658	19 140 303

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable
---	----------------

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	8 965 718	5 438 166	3 527 552
Total	8 965 718	5 438 166	3 527 552

Annexe**Désignation : ASSOCIATION DIOCESAINE D'AVIGNON – comptes consolidés****Exercice clos le 31/12/2025**

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Autres participations	non applicable
Immobilisations financières	non applicable
Clients & comptes rattachés	
Autres créances	165 630
Disponibilités	38

Charges constatées d'avance: Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges constatées d'avance	117 044
------------------------------------	---------

4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice	non applicable	
Titres émis	non applicable	
Titres remboursés ou annulés	non applicable	
Titres fin d'exercice	non applicable	

Annexe**Désignation : ASSOCIATION DIOCESAINE D'AVIGNON – comptes consolidés****Exercice clos le 31/12/2025**

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	239 144	- 82 914			156 230
Fonds propres sans droit de reprise	19 016 338				19 016 338
Fonds associatifs avec droit de reprise					-
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise					-
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise					-
Ecarts de réévaluation					-
Réserves					-
Report à nouveau					-
Excédent ou déficit de l'exercice	- 82 914	82 914		436 564	436 564
Situation nette	19 172 568	-	-	436 564	19 609 132
Fonds propres consommables					-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					-
Subventions d'investissement	142 516		36 019	- 5 724	172 811
Provisions réglementées					-
Droit des propriétaires - Comodat					-
TOTAL	19 315 084	-	36 019	430 840	19 781 943

Annexe**Désignation : ASSOCIATION DIOCESAINE D'AVIGNON – comptes consolidés****Exercice clos le 31/12/2025**

Tableau des fonds dédiés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Legs Merlac Andrieu	10 637			10 637
Donation Merle	572 907		25 217	547 690
Legs Manen Martin	69 170			69 170
Legs Lachau	891			891
Legs Cappeau	30 213			30 213
Donation Avignon centre	30 000			30 000
TOTAL	713 818	-	25 217	688 601

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				-
Provisions pour risques et charges	128 821	4 370	24 786	108 405
Provisions pour dépréciation	16 570		1 277	15 293
Total	145 391	4 370	26 063	123 698

La provision pour risques et charges de 108 405 euros correspond :

- à hauteur de 24 001 euros à l'indemnité de fin de carrière,
- à hauteur de 31 617 euros à la prise en compte de la charge probable liée à l'émission de chèques sans bénéficiaires identifiés,
- à hauteur de 52 787 euros à des sommes relancées par des fournisseurs d'énergie.

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	1 866 618	205 068	864 011	797 539
Dettes financières diverses	12 630	12 630		
Fournisseurs	129 681	129 681		
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales & sociales	231 211	231 211		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 424 299	1 349 207	75 092	
Produits constatés d'avance	6 796	6 796		
Total	3 671 235	1 934 593	939 103	797 539

Annexe**Désignation : ASSOCIATION DIOCESAINE D'AVIGNON – comptes consolidés****Exercice clos le 31/12/2025**

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
---	----------------

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	non applicable
Autres emprunts obligataires	non applicable
Emprunts & dettes établissement de crédit	non applicable
Emprunts & dettes financières divers	non applicable
Fournisseurs	non applicable
Dettes fiscales & sociales	119 765
Autres dettes	355 494

Produits constatés d'avance	6 796
------------------------------------	-------

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL Montant nominal	145 168	36 019		181 187
TOTAL Quotes-parts virées au résultat	- 2 652	- 5 724		- 8 376

5 Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires : Ce détail figure dans le compte de résultat.

Compte de résultat par origine et destination :

Annexe

Désignation : ASSOCIATION DIOCESAINE D'AVIGNON – comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2025

Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1- Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	5 399 896	5 399 896	5 080 551	5 077 551
- Dons manuels	4 821 105	4 821 105	4 524 263	4 521 263
- Legs, donations et assurances-vie	576 803	576 803	552 129	552 129
- Mécénat	1 988	1 988	4 159	4 159
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2- Produits non liés à la générosité du public	1 829 092		1 933 378	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 829 092		1 933 378	
3 – Subventions et autres concours publics	8 224		5 290	
4 – Reprises sur provisions et dépréciations	26 063		50 493	
5 – Utilisation des fonds dédiés antérieurs				
Total	7 263 275		6 513 424	
Charges par destination				
1 – Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
2 - Frais de recherche de fonds	134 359		51 398	
3 - frais de fonctionnement	5 540 414		5 398 072	
4 – Dotations aux provisions et dépréciations	1 086 554		1 082 625	
5 – Impôt sur les bénéfices	65 384		64 242	
6 – Reports en fonds dédiés de l'exercice				
Total	6 826 711		6 596 337	
Excédent ou déficit	436 563		- 82 912	

Annexe**Désignation : ASSOCIATION DIOCESAINE D'AVIGNON – comptes consolidés****Exercice clos le 31/12/2025**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	impôt	Résultat net après impôt
Résultat d'exploitation	418 383	58 257	
Résultat financier	82 720	7 127	
Résultat exceptionnel	846		
Résultat Net			436 564

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	
Résultat de l'exercice	néant
Impôt sur les bénéfices	non applicable
Résultats avant impôts	non applicable
Variation provisions réglementées	non applicable
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	non applicable

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	Non applicable
--	----------------

6 Autres informations

Honoraires Commissaire aux comptes	31 720
---	--------

Rémunération des dirigeants	Non applicable
------------------------------------	----------------

Effectif moyen	16.70 ETP
-----------------------	-----------

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société	Non applicable
--	----------------

Engagements donnés	Non applicable
---------------------------	----------------

Dettes garanties par des sûretés réelles	Néant
---	-------

Annexe

Désignation : ASSOCIATION DIOCESAINE D'AVIGNON – comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2025

7 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir : Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan		
Clients et comptes rattachés		
Autres créances	165 630	165 630
Total des produits à recevoir	165 630	165 630
Charges constatées d'avance :		
Total des charges constatées d'avance	117 044	117 044
Charges à payer : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	119 765	119 765
Autres dettes	355 494	355 494
Total des charges à payer	475 259	475 259
Produits constatés d'avance :	6 796	